

Zone à enjeux « Hargnies-Vireux » (08)

LES ZONES A ENJEUX :

Dans de nombreux territoires, l'équilibre entre les espèces de grand gibier et les essences forestières est rompu. Une pression cynégétique trop élevée peut affecter le potentiel de régénération des peuplements forestiers et ainsi compromettre le principe de gestion durable des forêts.

Le **Programme Régional de la Forêt et du Bois** (PRFB, disponible [ici](#)) du Grand Est, document de référence pour les forêts du Grand Est, fixe les orientations de la gestion forestière multifonctionnelle et de la filière forêt-bois de la Région. Le PRFB présente un programme d'actions, identifiant les actions jugées prioritaires pour le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées (Annexe 3.2 du PRFB Grand Est).

Le **comité paritaire sylvo-cynégétique**, qui est composé à part égale de représentants des chasseurs et de représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières, ONF et forêt privée), constitue l'instance de pilotage de l'équilibre sylvo-cynégétique à l'échelle régionale. Le Comité paritaire est en charge d'identifier ces zones à l'échelle de la région Grand Est, d'élaborer un programme d'actions pour rétablir la situation et faire un suivi régulier de l'évolution sur ces zones.

Une première cartographie régionale des secteurs forestiers en situation de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique a été adoptée (Annexe 3.3 du PRFB Grand Est) ainsi qu'une « boîte à outils » de mesures pour concourir à son rétablissement (Annexe 3.4 du PRFB Grand Est). La carte régionale comprend deux types de zonage :

- ▶ **Les zones à enjeux**, avec un déséquilibre agro-sylvo-cynégétique avéré, pour lesquelles l'objectif est la mise en œuvre d'actions rapides avec une obligation de résultat, zones cibles prioritaires du programme d'actions.
- ▶ **Les zones à surveiller**, où le déséquilibre n'est pas avéré mais où des indicateurs traduisent une dégradation des conditions de renouvellement des peuplements forestiers. L'objectif est à minima d'éviter une dégradation supplémentaire des conditions de renouvellement des peuplements forestiers.

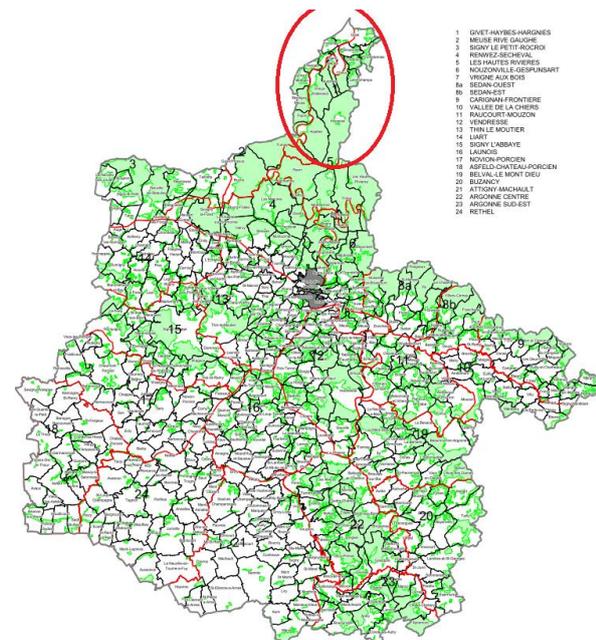
La cartographie est évolutive, l'objectif étant à terme la disparition du classement « zones à enjeux ». Une mise à jour sera faite tous les 3 ans par le Comité paritaire, après expertise et proposition des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE A ENJEUX :

Unité cynégétique	Secteur n°1
Surface totale	Environ 15 700 ha
Surface boisée (dont forêt communale)	13 811 ha (5 210 ha)
Essences principales présentes	Chêne Pédonculé, Hêtre commun, Bouleau, Epicéa

La zone à enjeux est intégralement située sur le territoire du Parc naturel régional des Ardennes et au cœur de la grande région géologique et forestière de l'Ardenne. L'eau est une composante essentielle de ce secteur de par la présence de la Meuse, son réseau de cours d'eau dense et de nombreux milieux humides.

A l'extrême nord, la pointe de Givet est constituée de collines de faible hauteur. C'est un espace où la forêt se mêle aux milieux agricoles et où l'on trouve de nombreuses friches arbustives sur les coteaux.



Zone à enjeux « Hargnies-Vireux » (08)

CONTEXTE FORESTIER :

La pauvreté des stations forestières du massif de l'Ardenne primaire et l'hydromorphie du plateau d'Hargnies limitent la capacité d'accueil des forêts ainsi que le choix des essences forestières. Cela rend difficile le renouvellement des peuplements, en particulier dans le contexte de crise sanitaire scolyte sur épicéa et de changement climatique. La demande locale en affouage est très forte. Cette zone est également assez fréquentée et est traversée par un linéaire important de lignes à haute tension.

TABLEAU DE CHASSE :

	2016/2017				2017/2018				2018/2019				2019/2020			
	CEM	CEF	CEJ	CHI												
Att	67	101	108	222	76	108	117	234	68	98	103	260	73	98	98	284
Réal	52	80	73	168	60	66	66	188	53	69	74	226	42	71	67	232

DEGATS OBSERVES :

	Essences concernées	Evolution des dégâts	Espèces à l'origine
Abrouissement	Toutes essences et végétation ligneuses ou semi-ligneuse d'accompagnement	Amélioration sur le Sud de l'unité de gestion	Principalement grands cervidés
Ecorçage	Epicéa / Hêtre	Amélioration	
Frottis	Epicéa / Hêtre	Amélioration	

CONSTATS REALISES :

- Les populations de cervidés restent trop importantes pour permettre une gestion sylvicole adaptée.
- Les populations de chevreuils ont légèrement progressé mais restent faibles sur la zone
- Les populations de sangliers ont augmenté ces dernières années.

DECISIONS PRISES :

- Réalisation de relevés annuels des trois indices de changements écologiques depuis 2017.
- Rédaction d'une fiche diagnostic par la DDT des Ardennes en partenariat avec l'ONF, la fédération des chasseurs des Ardennes, le CRPF et le PNR des Ardennes.
- Répartition des attributions de plan de chasse concertée. Elle est améliorée et correspond aux déplacements des populations.

ELUS FORESTIERS :

En tant que propriétaires forestiers et décideurs stratégiques, les élus de communes forestières sont à la fois en charge de la gestion durable des forêts communales et de l'aménagement de leur territoire. De ce fait, vous êtes les premiers concernés par le maintien d'un équilibre forêt-gibier.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique sur ces questions, contactez votre association des communes forestières :

5 rue de Condé, 55260 Pierrefitte-sur-Aire

03 29 75 05 25 - communesforestieres.grandest@communesforestieres.org